

# LES CHIFFRES

Le Bulletin statistique trimestriel  
de la garantie des salaires

AGS

n° 32

Janvier 2021



## Le Mot

L'année 2020 a été profondément marquée par l'aggravation et la généralisation de la pandémie Covid-19. La violence de ce choc a entraîné d'importantes perturbations sur l'activité économique, nonobstant les mesures prises par le Gouvernement pour enrayer la propagation du virus et ses graves conséquences sanitaires.

Malgré les deux confinements et les restrictions de mobilité et d'activité, le nombre de procédures collectives ouvertes reste à la baisse : le nombre de faillites d'entreprises a chuté de 38% en France. C'est tout le paradoxe de la situation actuelle.

L'exceptionnelle mobilisation de moyens financiers et de véhicules réglementaires par les pouvoirs publics (accélération du recours au télétravail, extension de l'indemnisation du chômage partiel, prêts garantis par l'Etat, Fonds de solidarité, report des échéances ou octroi de délais pour le paiement des charges sociales, loyers, aides diverses...) a permis de limiter provisoirement le risque d'explosion des défaillances d'entreprises.

Dès le début de la crise, les Instances de l'AGS ont également pris des mesures exceptionnelles historiques, se mobilisant aux côtés de l'ensemble des acteurs des procédures collectives, afin de soutenir les entreprises exposées et leurs salariés : articulation de la garantie AGS aux mesures d'activité partielle, report des échéances de règlement des cotisations, examen des demandes de délais ou de prolongation des échéanciers en cours...

L'application et l'articulation de ces dispositifs complémentaires et convergents se traduisent également dans les chiffres enregistrés par l'AGS en 2020. Tous les indicateurs techniques restent orientés à la baisse : nombre d'affaires ouvertes, nombre de salariés bénéficiaires, montant des avances, montant des sommes récupérées, nombre des nouvelles affaires contentieuses...

La prudence s'impose cependant, cette baisse en trompe-l'œil masquant une forte hausse du nombre d'entreprises en difficulté en raison du ralentissement brutal de l'activité économique.

Toutes les prévisions économiques annoncent un risque de multiplication des dépôts de bilan en 2021, lorsque les différentes mesures de soutien seront progressivement arrêtées.

La question demeure quant à la date effective de ce retournement : au premier ou deuxième trimestre 2021 ?

Même si les entreprises de moins de 10 salariés concentrent toujours près de 90% des dossiers ouverts à l'AGS en 2020, on observe qu'à l'inverse de la tendance actuelle générale, le nombre d'affaires de plus de 500 salariés a été beaucoup plus important en 2020. 5 dossiers ont concentré à eux seuls 14 500 emplois menacés. Cela illustre la gravité de la situation qui touche certains secteurs d'activité, notamment le commerce de détail lié à l'habillement.

Les équipes de la Délégation Unédic AGS sont restées engagées et solidaires, aux côtés des entreprises en difficulté et de leurs salariés, en assurant des paiements dans des délais très inférieurs aux délais légaux. Ainsi, en 2020, plus de 7 demandes d'intervention de l'AGS sur 10 ont été traitées au plus tard, le lendemain de leur réception.

Au regard de perspectives économiques incertaines, le régime AGS restera donc mobilisé pour faire face au probable afflux de bénéficiaires et accomplir, dans les meilleures conditions, son rôle d'amortisseur social aux côtés des acteurs des procédures collectives.

Nous aurons besoin du concours de tous pour y parvenir, eu égard à la charge induite.

Bonne lecture.

**Houria AOUIMEUR-MILANO**

Directrice nationale de la Délégation Unédic AGS

## Les chiffres AGS 2020

Près de **150 000** salariés bénéficiaires

**7** demandes d'intervention sur 10  
traitées dans un délai d'un jour

La Délégation Unédic AGS a l'objectif permanent de partager avec un public élargi les statistiques exclusives qu'elle détient dans les procédures collectives.

Retrouvez les **Chiffres clés** page 16



DÉLÉGATION  
UNÉDIC AGS

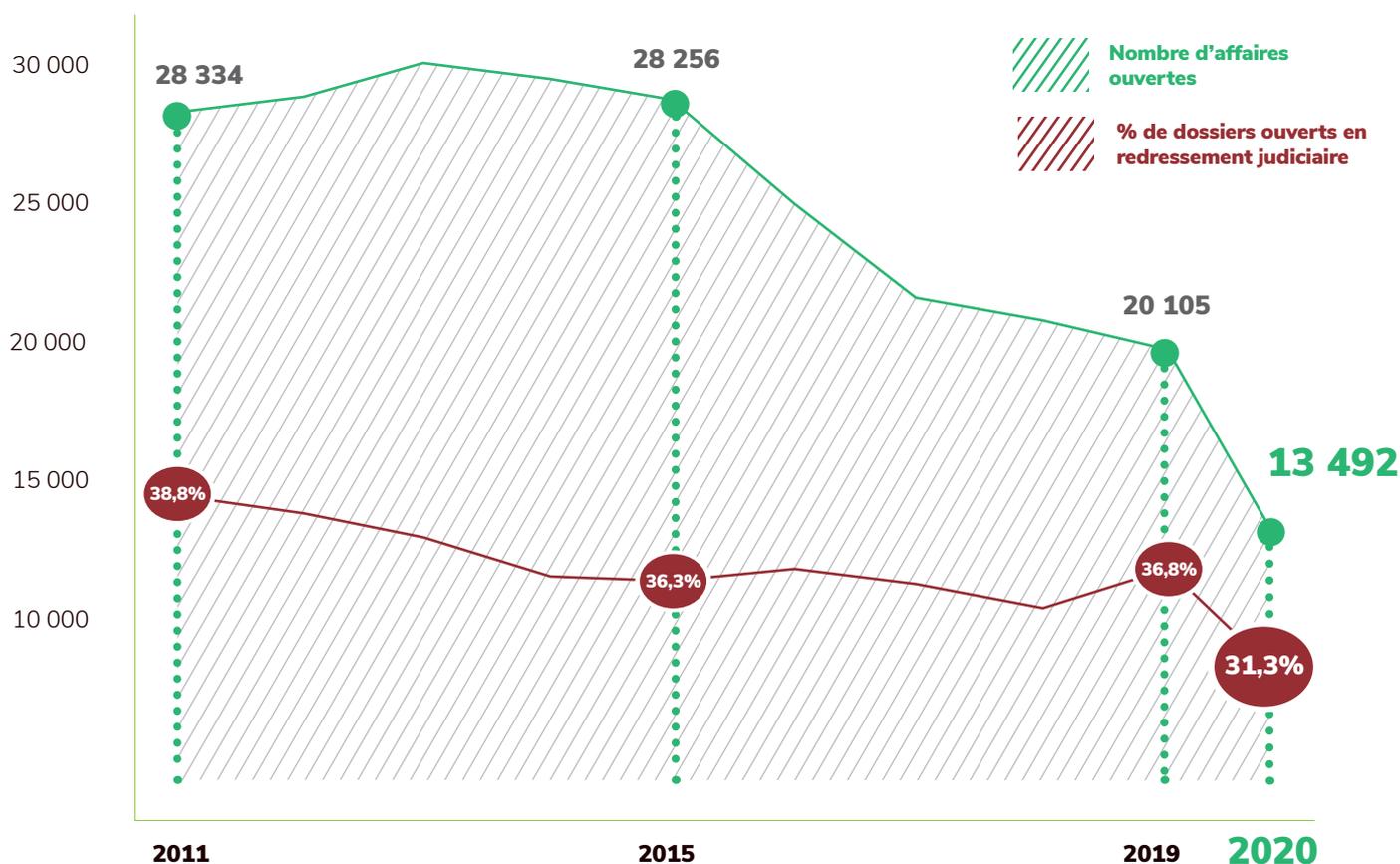
# Les affaires ouvertes au titre de la garantie AGS

## Une baisse en trompe-l'oeil

2020, année de tous les records. La contraction attendue du PIB de près de 10%, du jamais vu depuis la seconde guerre mondiale, se sera accompagnée d'une chute abyssale du nombre de dossiers ouverts par le régime AGS de 33% avec 13 492 nouvelles interventions.

Cette situation, en apparence paradoxale, trouve son origine dans les mesures de soutien à la trésorerie

sans précédent prises par le Gouvernement. Elles se sont notamment traduites par des reports massifs de charges fiscales, de cotisations sociales et l'accord de prêts garantis, différant l'absorption de ce choc inédit par le tissu économique. Cette baisse en trompe-l'oeil masque en effet une forte hausse du nombre d'entreprises en difficulté liée au brutal ralentissement de l'activité économique.



### Définition.

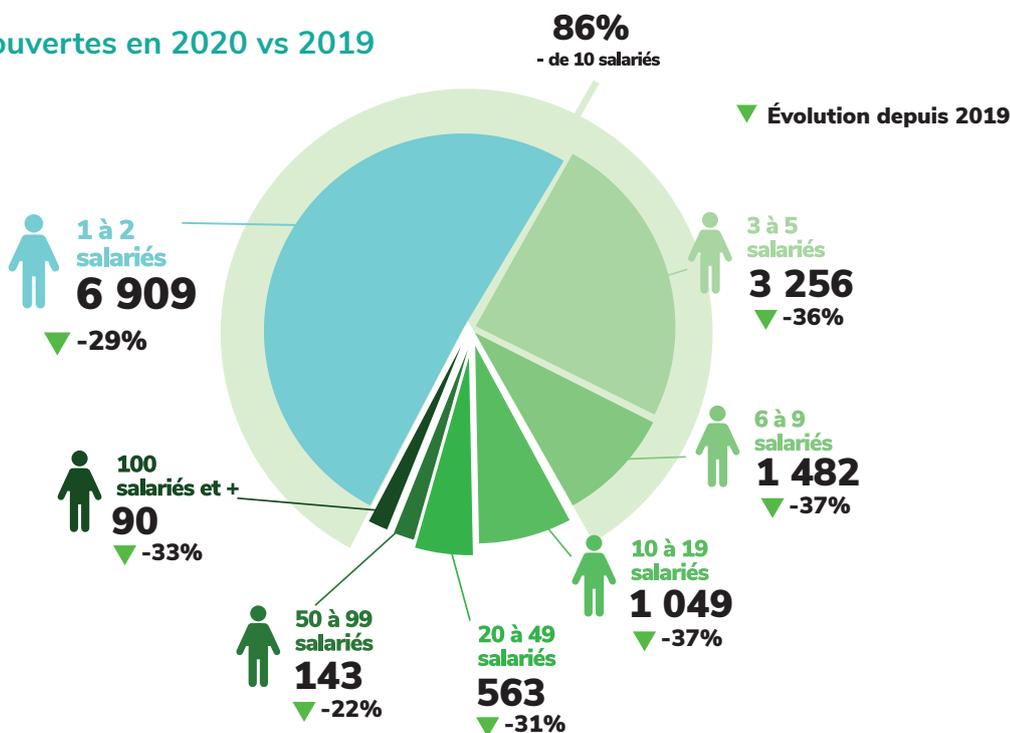
Le nombre d'affaires ouvertes au titre de la garantie AGS sur une période correspond au nombre d'affaires avec une première demande d'avance saisie sur la période (indépendamment de la date de jugement d'ouverture qui peut être antérieure à la période étudiée). Le dénombrement s'effectue par jugement d'ouverture : une entreprise (identifiée par un numéro SIREN) avec deux jugements d'ouverture (par exemple, lorsqu'une liquidation judiciaire est prononcée sur résolution du plan de redressement) peut être potentiellement comptabilisée deux fois.

## Le poids accru des très petites entreprises

En 2020, les nouvelles interventions du Régime AGS ont davantage concerné les très petites entreprises de 1 à 2 salariés. Leur poids s'est en effet accru pour atteindre 51,2%, en hausse de 2,5 points par

rapport à l'exercice précédent. Sans changement, les entreprises de moins de 10 salariés concentrent plus de 86% des nouveaux dossiers ouverts en 2020.

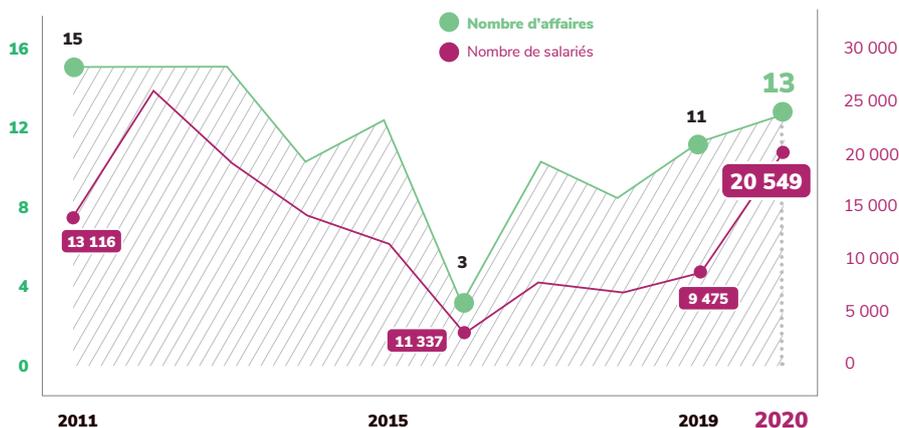
### Affaires AGS ouvertes en 2020 vs 2019



## Hausse des affaires de plus de 500 salariés

Si le nombre de nouvelles interventions du régime AGS est tombé à un niveau historiquement bas, des entreprises importantes, de renom, sont entrées en procédure collective au cours de l'année

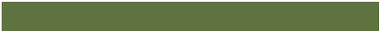
2020. Les 5 plus grosses faillites ont concentré à elles seules 14 500 emplois menacés (dont plus de 3 200 supprimés à ce jour). C'est plus du double qu'en 2019 (6 200 salariés).



**Clé de lecture :** en 2020, 13 affaires de 500 salariés et plus ont été ouvertes et ont concerné 20 549 salariés.

# Les 10 plus grandes entreprises dans lesquelles l'AGS est intervenue pour la première fois en 2020

Effectifs au 31/12/2020

<b>LA HALLE</b>	 <b>4 731 salariés</b>
	<b>Commerce de détail lié à l'habillement</b> (avec 1 305 établissements sous 4 enseignes) Redressement judiciaire ouvert le 2 juin 2020 par le Tribunal de Commerce de Paris puis jugement de cession prononcé le 8 juillet.
<b>CAMAÏEU INTERNATIONAL</b>	 <b>3 350 salariés</b>
	<b>Commerce de détail lié à l'habillement</b> (650 magasins) Redressement judiciaire ouvert le 26 mai 2020 par le Tribunal de Commerce de Lille.
<b>SERARE</b>	 <b>2 980 salariés</b>
	<b>Restauration traditionnelle</b> (enseigne COURTEPAILLE avec 300 restaurants). Redressement judiciaire ouvert le 29 juillet 2020 par le Tribunal de Commerce d'Evry.
<b>ALINEA</b>	 <b>1 848 salariés</b>
	<b>Commerce de détail en ameublement</b> répartis dans 32 établissements. Redressement judiciaire ouvert le 13 mai 2020 par le Tribunal de Commerce de Marseille.
<b>ORCHESTRA PREMAMAN</b>	 <b>1 655 salariés</b>
	<b>Commerce de détail lié à l'habillement</b> (304 points de vente) Sauvegarde du 24 septembre 2019, convertie en redressement judiciaire le 29 avril 2020 par le Tribunal de Commerce de Montpellier avec jugement de cession prononcé depuis.
<b>Groupe KIDILIZ, dont Z RETAIL</b>	 <b>1 617 salariés</b>
	<b>Commerce de détail lié à l'habillement</b> (130 magasins) Redressement judiciaire ouvert le 10 septembre 2020 par le Tribunal de Commerce de Paris.
<b>VORTEX</b>	 <b>1 418 salariés</b>
	<b>Société spécialisée dans le transport adapté pour personnes handicapées</b> Procédure de sauvegarde de 2019 du Tribunal de Commerce de Montpellier convertie en liquidation judiciaire le 29 avril 2020
<b>NAF NAF</b>	 <b>1 170 salariés</b>
	<b>Commerce de détail lié à l'habillement</b> (230 boutiques) Redressement judiciaire ouvert le 15 mai 2020 et converti depuis en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Bobigny.
<b>BIO C'BON</b>	 <b>1 122 salariés</b>
	<b>Enseigne de distribution spécialisée dans l'alimentaire</b> Redressement judiciaire ouvert le 3 septembre 2020 par le Tribunal de Commerce de Paris.
<b>INTEVA PRODUCTS FRANCE</b>	 <b>664 salariés</b>
	<b>Fabricant d'équipements automobiles</b> Redressement judiciaire ouvert le 9 juin 2020 par le Tribunal de Commerce d'Orléans.

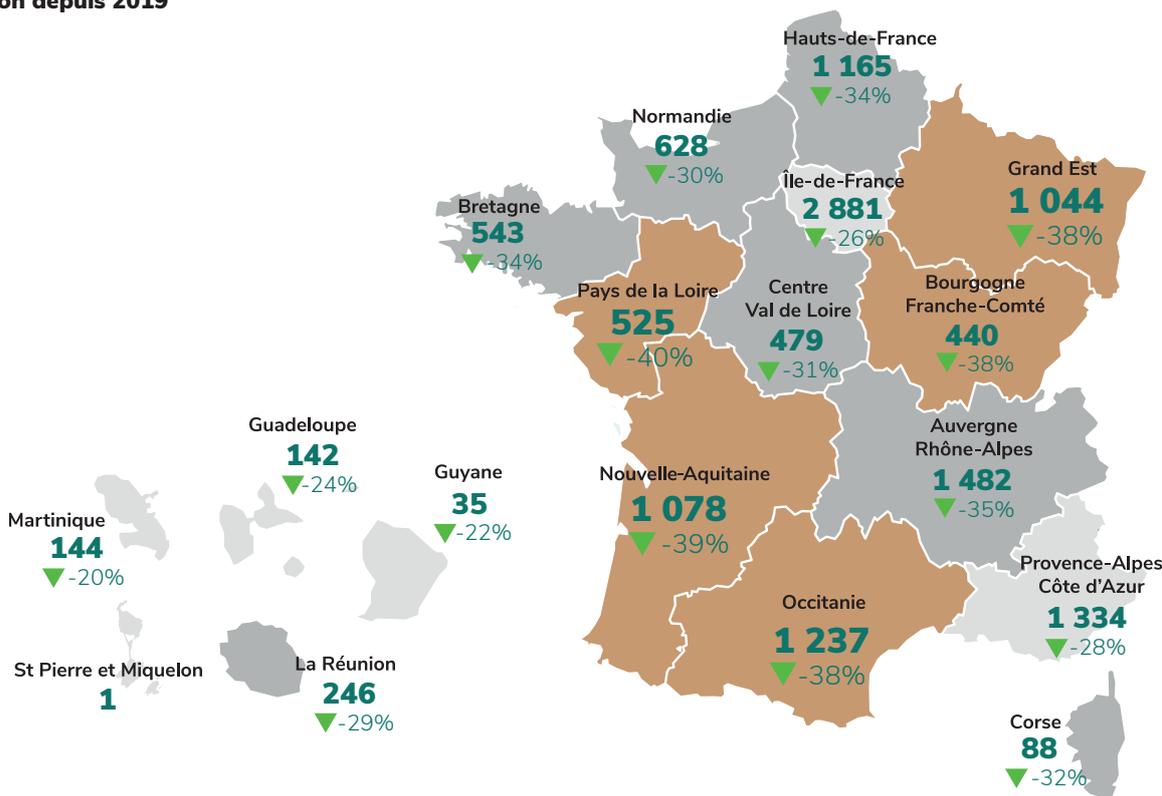
## Une baisse qui touche l'ensemble des régions

Le recul du nombre d'affaires AGS ouvertes dépasse 20% dans toutes les régions. Cinq d'entre elles affichent un repli proche de 40% : la Bourgogne Franche-Comté, les Pays de la Loire, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et le Grand Est.

A l'inverse, l'Île-de-France, la région PACA et les DROM (départements et régions d'outre-mer) présentent une contraction plus modérée et inférieure à 30%. L'Île-de-France concentre plus d'un dossier sur cinq.

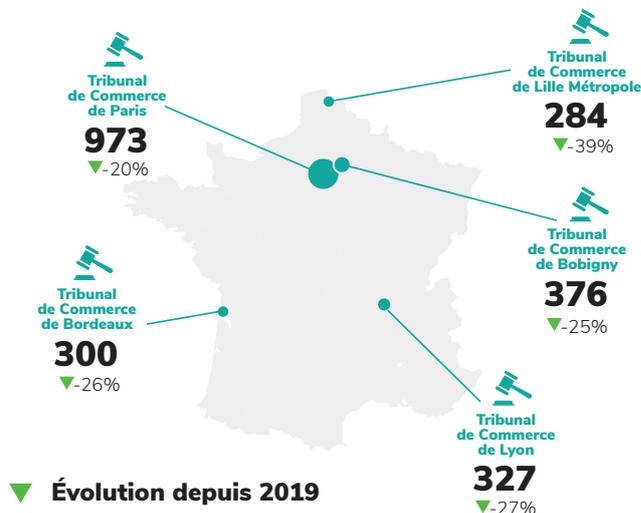
### Affaires AGS ouvertes par région en 2020

#### ▼ Évolution depuis 2019



## Les grandes juridictions proportionnellement plus sollicitées

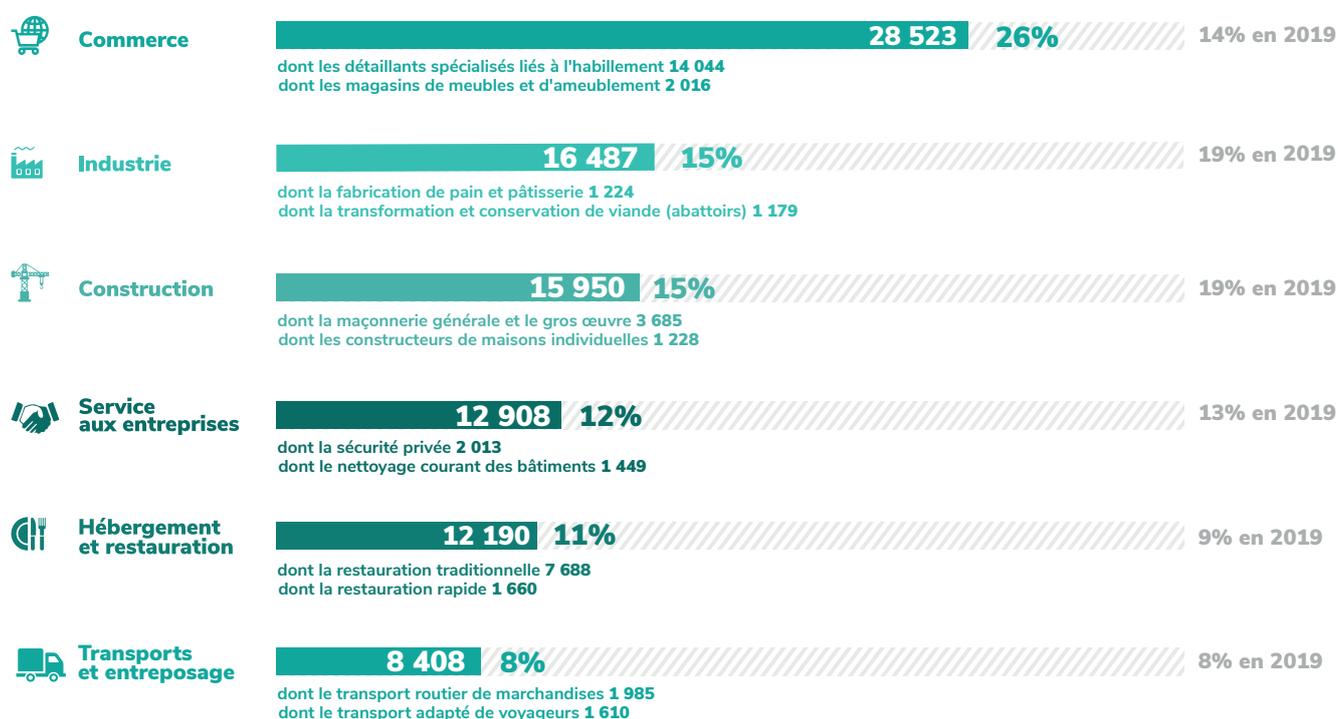
Les 5 principales juridictions commerciales, dont sont issues au moins 100 nouvelles affaires en 2020, couvrent près de 17% du nombre d'affaires au plan national. Les deux premiers tribunaux de commerce sont franciliens, Bobigny occupant la deuxième position derrière Paris. A l'exception du Tribunal de commerce de Lille Métropole, ces grands tribunaux, et en particulier Paris, se sont singularisés par une baisse de leur activité très en retrait de la moyenne nationale.



## Les effets de la crise dans le commerce de l'habillement et de l'ameublement

Les procédures collectives ouvertes en 2020 dans le commerce ont touché plus de 28 500 emplois contre un peu plus de 21 000 l'an passé. Cette hausse de 35% concerne essentiellement des magasins de grandes enseignes liés à l'habillement, au prêt-à-porter et à l'ameublement.

Dans une moindre mesure, le secteur de la restauration traditionnelle reste au niveau observé en 2019 (7 700 emplois). Dans ces secteurs, si le nombre de dossiers ouverts s'est inscrit dans la dynamique baissière nationale, les procédures ouvertes en 2020 ont présenté un enjeu significatif en termes d'emplois.



**Clé de lecture :** en 2020, le commerce a représenté 26% des nouveaux bénéficiaires du Régime AGS, contre 14% un an auparavant. Parmi les 28 523 salariés concernés, 1 sur 2 relevait du commerce de détail en magasin spécialisé lié à l'habillement (14 044 personnes).

# Les avances

## Un recul sensible

Après deux années de relative stabilité, les montants avancés reculent de 19%, conséquence directe des baisses du nombre d'affaires ouvertes en 2020 (-33%) et des primo-bénéficiaires de la

garantie AGS (-29%). La baisse du nombre d'affaires est en partie compensée par l'augmentation de celles de plus de 500 salariés.



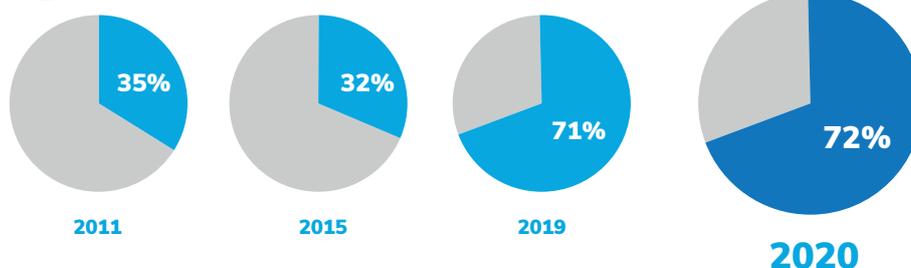
**Clé de lecture :** 1 212 M€ ont été avancés en 2020 contre 1 488 M€ en 2019.

## Des délais de traitement très performants

En 10 ans, ce sont deux fois plus de demandes d'intervention en garantie qui ont fait l'objet d'une mise à disposition de fonds immédiate (72% des demandes en 2020 contre 35% en 2011).

Dans le même temps, 93% des demandes ont pu être traitées dans un délai de 3 jours maximum (versus 91% en 2019 et 76% en 2011).

### Interventions à J+1



**Clé de lecture :** en 2020, 72% des demandes d'intervention ont été traitées au plus tard le lendemain de leur réception.

### Rappel des règles légales - Article L.3253-21 du code du travail

A réception du relevé de créances et des pièces nécessaires à son traitement, le régime AGS dispose de délais légaux pour la mise à disposition des fonds :

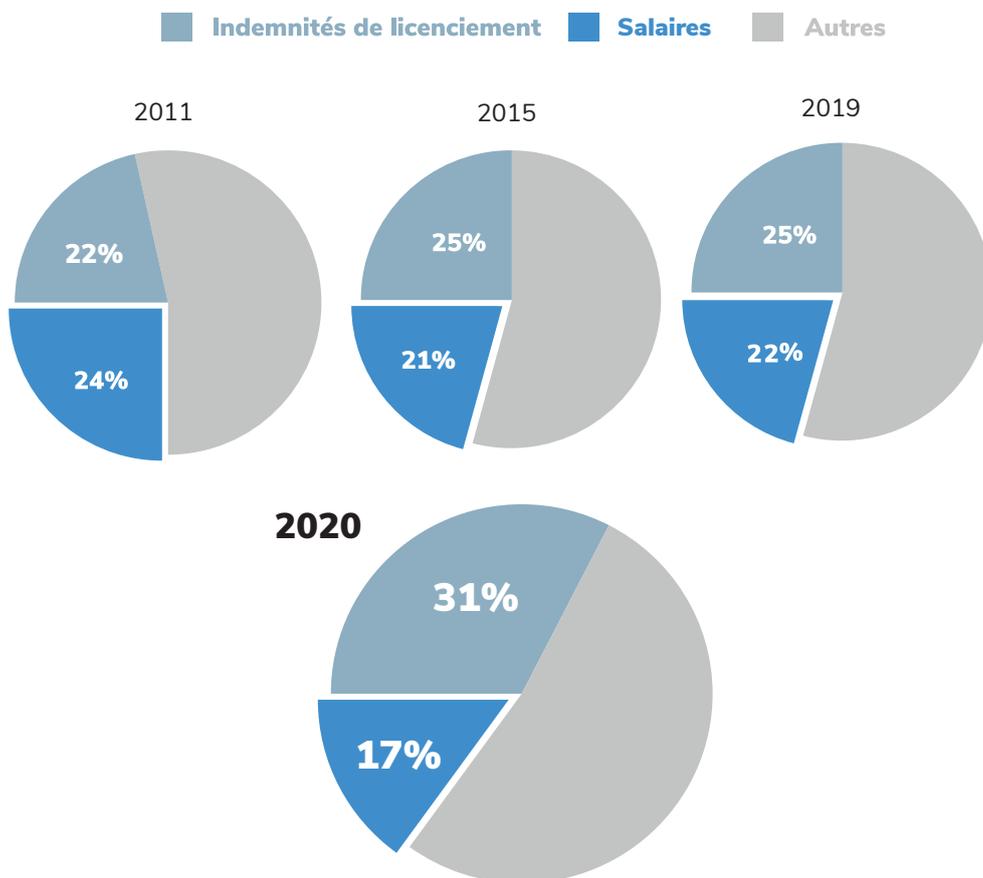
- **dans les 5 jours** pour les créances superprivilégiées et les créances de salaires et de congés payés dues au titre de la période d'observation, du mois suivant l'arrêt du plan de sauvegarde, de redressement ou de cession, dans les 15 jours (21 jours si un PSE doit être élaboré) suivant la liquidation judiciaire ou la fin du maintien provisoire d'activité.
- **dans les 8 jours** pour les créances dues au jugement d'ouverture (non superprivilégiées) et les autres créances.

**Engagé et solidaire, aux côtés des entreprises en difficulté et de leurs salariés, le régime AGS paye donc les bénéficiaires dans des délais inférieurs aux délais légaux.**

## Légère augmentation du montant des indemnités de licenciement avancé

L'année 2020 s'est singularisée par des avances faites dans une forte proportion au titre des indemnités de licenciement. 50 millions d'euros d'indemnités

de licenciement ont été versés dans quatre gros dossiers : XL Airways, Aigle Azur, Thomas Cook et le groupe Arjowiggins.



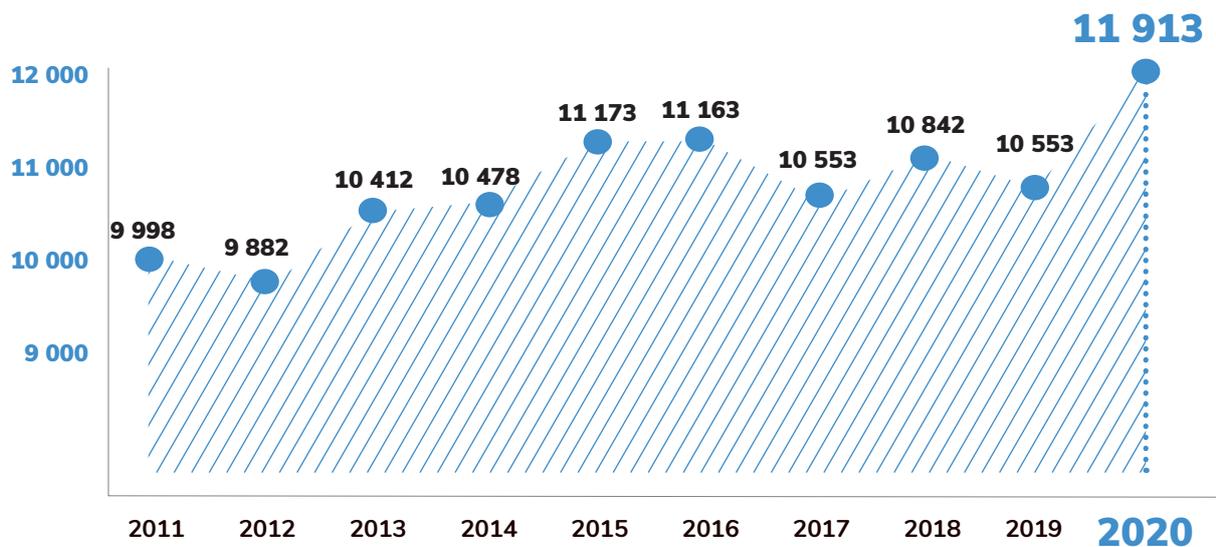
**Clé de lecture :** en 2020, les interventions au titre des indemnités de licenciement ont représenté 31% des montants avancés.

## Une hausse du montant avancé par bénéficiaire

Le montant moyen avancé par salarié bénéficiaire d'une liquidation judiciaire prononcée en 2019 s'est établi à 11 913€, en augmentation de près de 1 100€ par rapport à l'année dernière (+10%) et de plus de 1 900€ en 10 ans (+19%). Ce montant est composé

majoritairement de l'indemnité de licenciement (31%), du préavis (23%) et des salaires (17%). Sa progression en 2020 est avant tout consécutive au bond observé du montant moyen des indemnités de licenciement versées.

### Montant moyen avancé par salarié bénéficiaire



#### Définition.

Le montant moyen avancé par salarié bénéficiaire d'une procédure de liquidation judiciaire est établi au terme de l'année qui suit l'année de la date de prononcé. Pour les liquidations judiciaires prononcées en 2019, les avances sont ainsi comptabilisées au 31 décembre 2020.

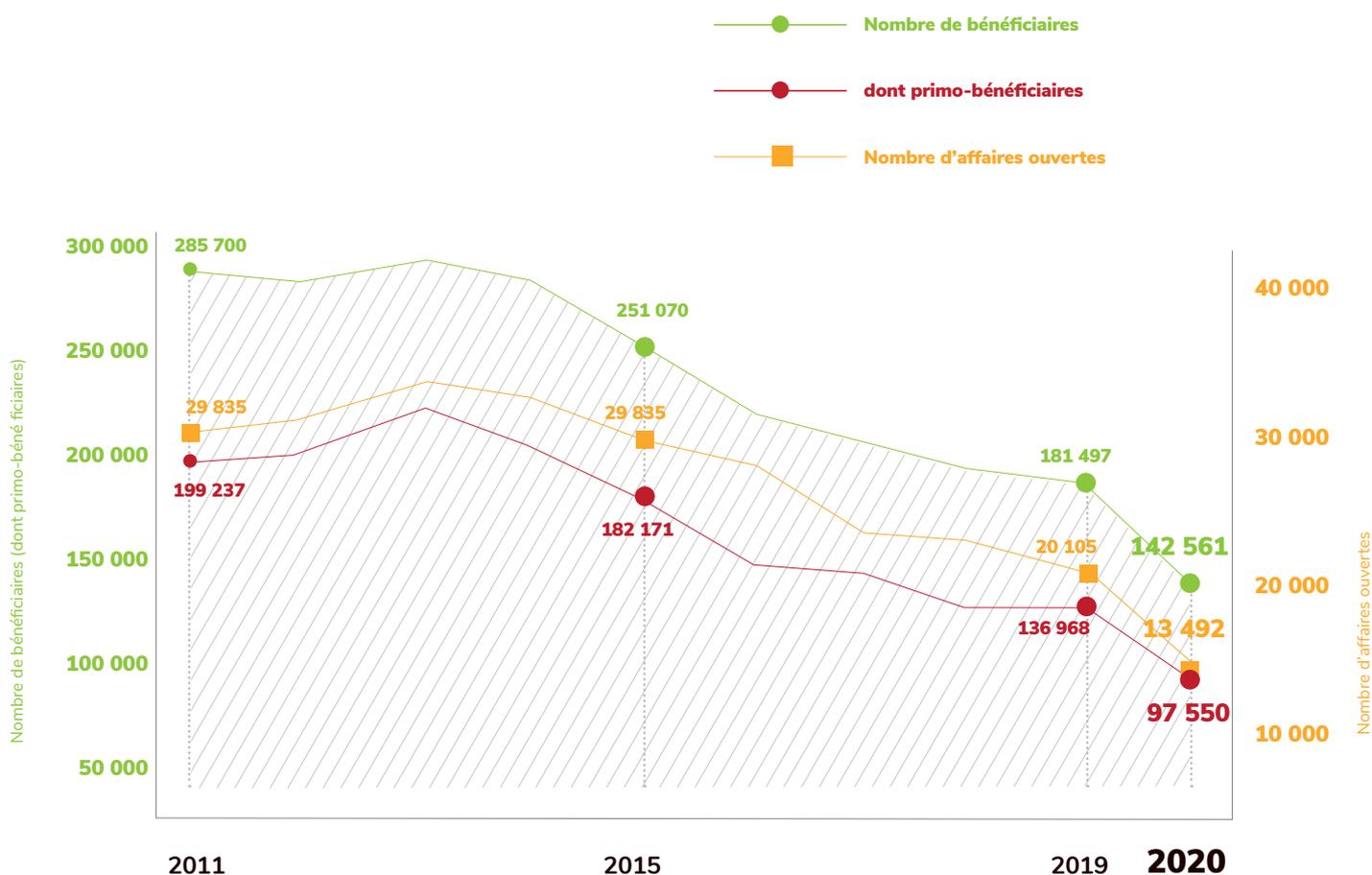
# Les salariés bénéficiaires

## Recul des primo-bénéficiaires

Le nombre de primo-bénéficiaires de la garantie AGS accuse une baisse de près de 30% et passe sous la barre symbolique des 100 000. Toutefois, là encore les entreprises de plus de 500 salariés font exception et regroupent un nombre de

primo-bénéficiaires en forte augmentation (+55%), ce qui se traduit par un accroissement du nombre moyen de bénéficiaires par affaire (11 salariés en 2020 versus 9 en 2019).

### Nombre de bénéficiaires (dont primo-bénéficiaires) depuis 10 ans



#### Définition.

Les **primo-bénéficiaires** correspondent aux salariés qui bénéficient de la garantie AGS pour la 1ère fois (le calcul s'effectue par affaire et par procédure).

Les **salariés bénéficiaires** correspondent aux salariés ayant reçu au moins un paiement au titre de la garantie des salaires au cours de la période de référence. Au contraire des primo-bénéficiaires, ils peuvent avoir bénéficié de la garantie AGS sur plusieurs périodes (dans une même procédure).



**Clé de lecture :** 142 561 salariés ont bénéficié de la garantie AGS en 2020 dont 97 550 (soit 68%) primo-bénéficiaires.

# Les récupérations

## Une baisse contenue

La baisse contenue des récupérations du régime AGS à -7,0% lui aura permis de couvrir ses avances à hauteur de 41 %. Ce taux habituellement constaté

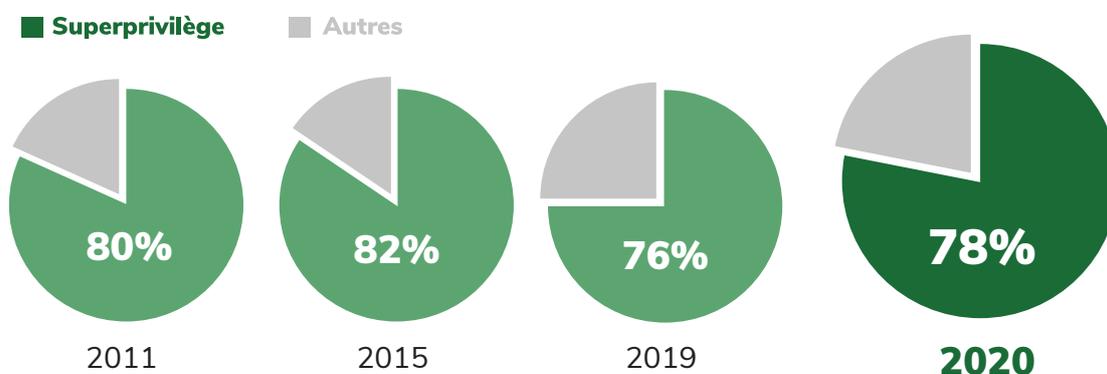
lors des périodes de bonne santé de l'économie française est le reflet de cette situation en trompe-l'oeil



## Un niveau de récupération fortement dépendant du superprivilège

La part des récupérations superprivilégiées a connu un rebond de 2 points pour atteindre 78%. Il est à noter que, dans le même temps, la part des avances

superprivilégiées a reculé à 44%, son plus bas niveau depuis plus de 20 ans (51% en 2011).



**Clé de lecture :** en 2020, 78% des récupérations ont eu pour origine des avances superprivilégiées .

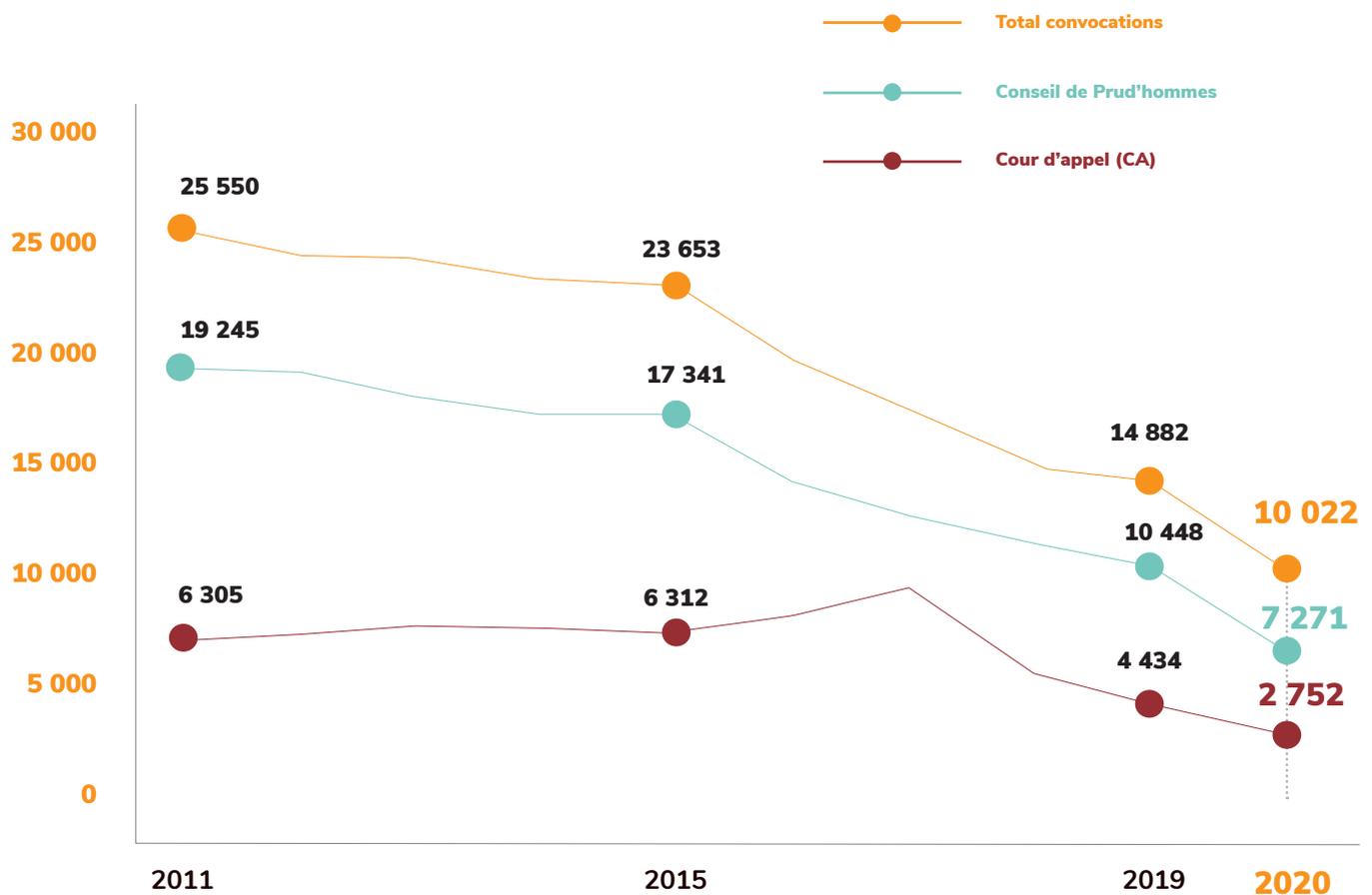
# Le contentieux prud'homal

## L'activité prud'homale en baisse

L'année 2020 marque un nouveau record avec une baisse de -33% du nombre de convocations prud'homales traitées, pour la 8<sup>ème</sup> année de baisse

consécutives. Cette baisse est proportionnelle à celle du nombre de dossiers ouverts.

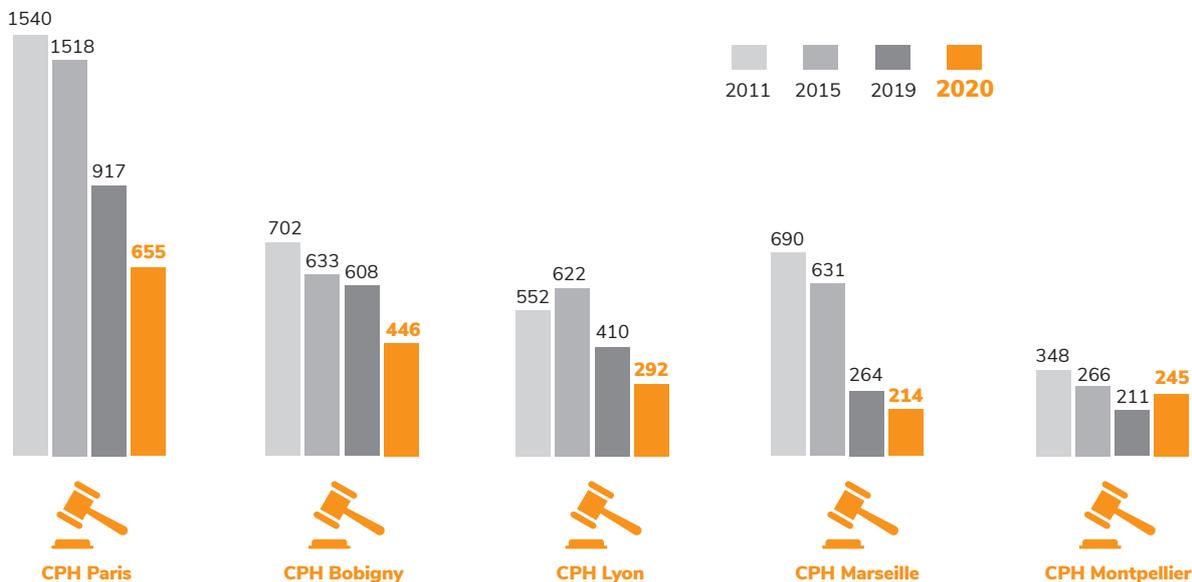
### Evolution du nombre de convocations prud'homales traitées depuis 2011



**Clé de lecture :** en 2020, 10 022 convocations prud'homales ont été traitées par le régime AGS dont 7 271 (plus de 70%) devant les juridictions de premier niveau et 2 752 devant les Cours d'Appel.

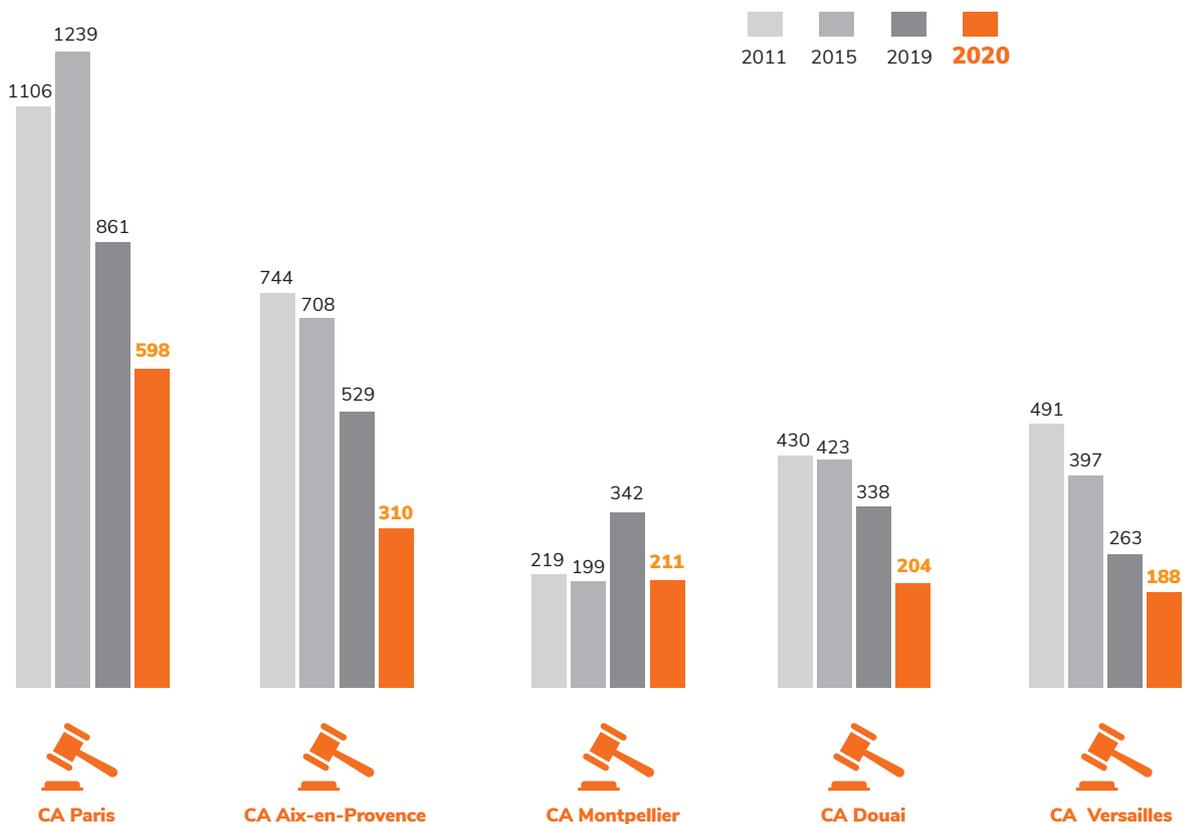
## TOP 5 des conseils de prud'hommes Montpellier à contre-courant

Evolution du nombre de procédures traitées



## TOP 5 des Cours d'Appel Un repli général et homogène

Evolution du nombre de procédures traitées



# Le regard de Rexecode

Par Denis Ferrand, Directeur Général de Rexecode

## Un point d'étape plus qu'un bilan

Faire le bilan de l'année 2020 revient à effectuer un point d'étape d'une situation économique entièrement dictée par les développements de la pandémie mondiale de Covid 19. Cette crise, d'origine non économique, se poursuit avec son cortège de restrictions d'activité et de mobilité. L'économie elle-même a été en quelque sorte mise sous cloche au moyen d'un creusement exceptionnel des déficits publics et d'un interventionnisme monétaire débridé. Ce n'est probablement que lorsque ces soutiens commenceront à être amoindris que les dommages économiques nés de cette crise seront patents et qu'un bilan pourra être établi. La profondeur des stigmates que la crise laissera, que ce soit en termes de perte en capital humain et physique, de niveau d'endettement des agents (ménages, entreprises, administrations) est une inconnue tant elle dépendra de l'issue de la course engagée entre mutations du virus et déploiement des vaccins.

Dans le cas de l'économie française, ce point d'étape pourrait consister à égrener une litanie de chiffres tous plus ahurissants les uns que les autres : un recul de 9,2 % du PIB sans précédent en temps de paix, un recul onze ans en arrière pour le niveau du PIB par habitant, des résultats nets d'amortissement négatifs pour les entreprises, ce qui n'avait plus été vu depuis 1984, un déficit de la balance courante de 2,5 points de PIB, inédit depuis 1951, ou encore un déficit public de plus de 9 points de PIB et une dette publique accrue de 200 milliards d'euros en l'espace d'une seule année. Cette litanie est toutefois à pondérer tant il est probable qu'un effet de rebond interviendra ultérieurement et contribuera mécaniquement à atténuer le recul du PIB par habitant. Rexecode pronostiquait ainsi à la mi-décembre que, hors tout nouveau confinement, une croissance proche de 6 % du PIB pourrait intervenir en 2021 après le recul d'environ 9 % en 2020.

## Des grandeurs en apesanteur

Les chiffres précédents, tous plus exceptionnels les uns que les autres sont loin d'illustrer toute la chronique économique française de 2020. Ils passent sous silence l'exceptionnelle hétérogénéité des situations sectorielles entre les rares secteurs qui ont réussi à stabiliser au mieux leur activité, d'une part, et ceux qui l'ont vu s'effondrer, d'autre part. Ils occultent également la forme d'apesanteur dans laquelle certaines grandeurs se

trouvent. Les revenus des ménages ont été globalement préservés de ce choc à tel point que leur pouvoir d'achat pourrait n'afficher qu'un recul symbolique de 0,2 % en 2020. La statistique du chômage, en recul en 2020 par rapport à 2019, a perdu toute signification en raison de la mise sous cloche des emplois à la faveur du large déploiement du dispositif d'activité partielle. Il en va de même pour les défaillances d'entreprise dont le recul de plus de 30 % en 2020 procède avant tout de décisions administratives, prises au gré d'ordonnances ayant conduit à la suspension des constatations de défauts de paiement des entreprises.

Chômage et défaillances d'entreprise apparaissent toutefois en sursis tant leur comportement atypique est attribuable à l'étendue exceptionnelle d'une intervention publique qu'il faudra bien débrancher une fois la crise pandémique contenue. Dans le cadre des prévisions que nous effectuons pour l'AGS, nous avons ainsi constamment pronostiqué l'accélération du nombre de dossiers ; un pronostic qui a été pris en défaut tout au long de l'année écoulée. Nous maintenons notre anticipation d'une accélération à venir des défaillances d'entreprises sans toutefois être en mesure d'en prévoir l'ampleur pas plus que le moment auquel elle se manifestera tant ce sursis procède de décisions qui se tiennent hors du champ strictement économique.

Dans l'immédiat, les interventions publiques sous différentes formes ont donc notamment permis de préserver les revenus des ménages au point que l'épargne financière de ces derniers aurait augmenté de plus de 100 milliards d'euros en 2020. En permettant de maintenir ouvert le canal du crédit vers les entreprises, via les prêts garantis par l'Etat, elles ont également contribué à la résilience de l'investissement productif.

## Prolonger la résilience de l'investissement des entreprises

Confrontées à l'arrêt soudain et violent de l'activité, les entreprises ont certes bien moins investi en 2020 qu'elles ne l'avaient fait en 2019. Le recul de l'investissement productif n'a toutefois fait qu'accompagner la contraction du PIB sans l'amplifier à l'inverse de ce qui s'est produit lors des précédentes récessions. L'Insee, par exemple, attend désormais un recul de 9 % de l'investissement productif en 2020, une contraction identique à celle du PIB. En comparaison, lors des récessions de 2009, 1993 et 1975, sa contraction avait été en moyenne de 8,8 %

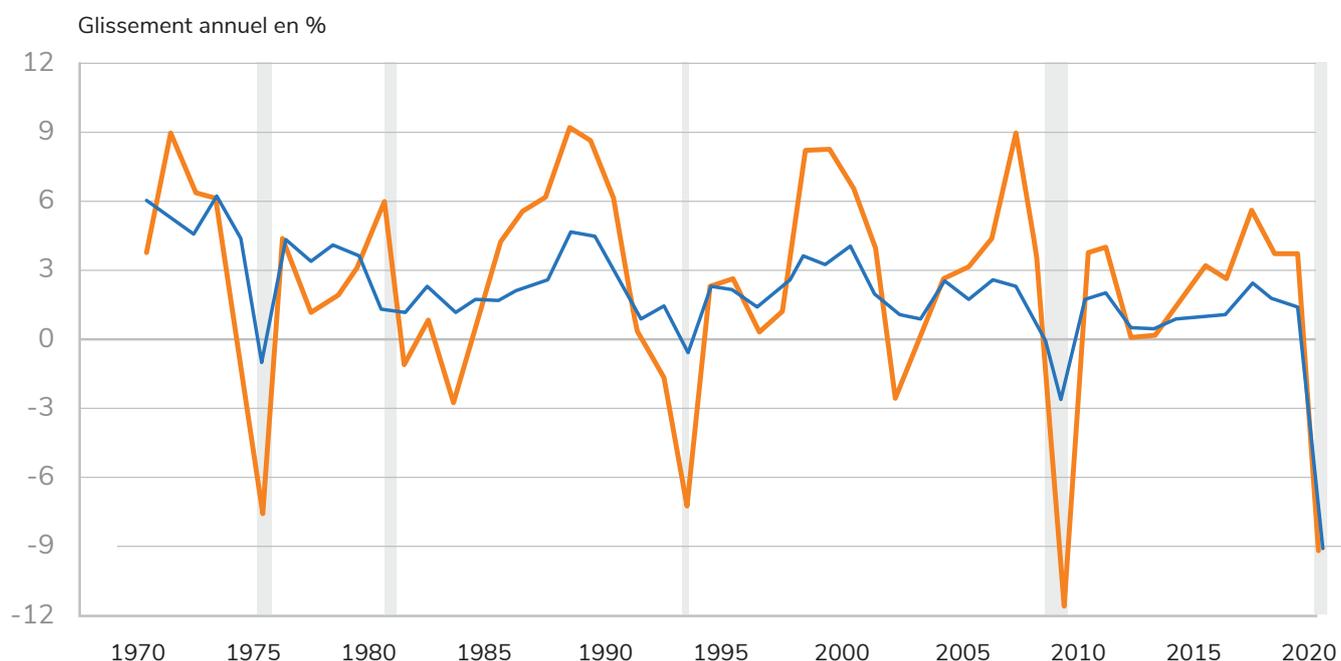
déjà mais pour des épisodes de recul du PIB « limités » à 1,5 %. Que l'investissement des entreprises recule en période de récession n'a rien de surprenant. Il peut même être la cause de la récession ainsi que cela avait été le cas en 1993. Réduire ce type de dépenses relève presque du réflexe micro économique de survie pour une entreprise confrontée à un recul de la demande et à une incertitude pesante. Mais c'est bien la « faiblesse » de cet ajustement au regard de la chute du PIB qui interpelle. Outre le maintien ouvert du canal du crédit bancaire et du financement de marché, plusieurs autres éléments contribuent à cette résilience : les entreprises sont globalement entrées en relative bonne santé financière dans cette crise. La récession est moins industrielle qu'elle ne frappe plus sensiblement encore les activités de services, elle touche ainsi relativement moins les secteurs les plus intensifs en capital.

Surtout, les entreprises étaient engagées depuis cinq ans dans un cycle haussier d'investissement qui tient en

partie à une profonde transformation digitale et à la prise en compte croissante des enjeux environnementaux dans leur organisation d'ensemble. La distanciation sociale et le télétravail ont probablement amplifié le besoin d'investissement dans le numérique. Le plan de relance offre pour sa part un écho aux projets de transition environnementale qui se déploient dans les entreprises. Encore faut-il que leur structure financière ne vienne pas contraindre ces projets. Or les entreprises en général vont voir la structure de leur bilan se déformer fortement avec une envolée de leur endettement relativement à leurs fonds propres. Cette situation risque à terme de contraindre le financement de l'investissement. Dans ce contexte, flécher efficacement vers les fonds propres des entreprises une épargne des ménages en surplomb en 2020 et probablement en 2021 permettrait de prolonger cette résilience de l'investissement bénéfique à l'activité et, potentiellement, à la contention de la hausse redoutée du chômage.

## France

### Croissance du PIB et de l'investissement des entreprises en volume



Source : INSEE, prévision Rexecode pour 2020

©Rexecode

# Chiffres clés

du 01/01 au 31/12/2020

## Dépenses & encaissements de l'AGS



\* Les chiffres des mois de Novembre et Décembre sont des estimations.

## Primo-bénéficiaires



## Affaires ouvertes au titre de la garantie AGS



## Procédures de sauvegarde

